

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTRÉAL, (BAS-CANADA), JUIN, 1863.

Du choix des Commissaires d'École.

Le pays tout entier est agité et violemment agité par les élections qui se font actuellement. Rien n'est épargné par les partis qui se divisent les comtés pour s'assurer le succès, tant, il faut le croire, on sent de tous côtés l'importance d'être dignement représenté dans l'assemblée législative.

Dans le cours du mois prochain, d'autres élections aussi importantes, plus importantes même sous plusieurs points de vue, devront avoir lieu : nous voulons parler de celles des commissaires d'école. Nous n'avons point la naïveté de nous plaindre de ce qu'elles n'excitent point autant d'intérêt, de ce qu'on ne se dispute point avec autant d'acharnement l'honneur de servir sa paroisse ou sa municipalité, d'y propager une saine et morale éducation, que celui de représenter ses concitoyens sur un plus grand théâtre ; mais ne pouvons-nous pas au moins désirer de voir un peu de l'excessive ardeur manifestée d'une part remplacer l'extrême indifférence qui règne dans beaucoup de localités sur un choix dont les conséquences sont si graves et pour la génération présente et pour les générations futures ?

Nous savons que la tâche de commissaire ou de syndic des écoles est loin d'être enviable, qu'elle n'est rétribuée que par l'impopularité et des désagréments de tout genre ; qu'en bien des endroits les hommes instruits s'exposent à toutes sortes d'inconvénients et excitent quelquefois contre eux des jalousies et des haines funestes, en s'efforçant de s'emparer de la direction des affaires scolaires ; mais il est aussi des localités où avec un peu moins d'indifférence, les personnes influentes réussiraient à faire prévaloir leur choix, où des hommes incapables ou animés des plus mauvaises dispositions, ne sont choisis que faute d'autres et parce que l'élection se fait sans aucun intérêt, sans discussion, pour bien dire, sans que personne en prenne aucun souci ou même sans que l'on en ait connaissance.

Nous connaissons beaucoup d'autres localités où avec de la persévérance, de l'activité, de la fermeté, du dévouement, les véritables amis de l'éducation sont parvenus à diriger les affaires scolaires dans un sens libéral et progressif, tout en maintenant une sage économie.

Il n'est pas toujours aussi impossible qu'on le pense d'éclairer le peuple sur ses véritables intérêts, de lui faire voir que le choix de commissaires incapables ou animés d'un sordide esprit d'avarice, a pour résultat tout autre chose qu'un profit pécuniaire pour une municipalité. Qu'arrive-t-il en effet d'ordinaire dans les municipalités où de telles élections ont lieu ? Il arrive d'abord que la place de secrétaire-trésorier, qui exerce une si grande influence sur tout le reste, est donnée aussi par favoritisme à une personne incapable et trop souvent malhonnête. Voici quelques-unes des conséquences de l'incapacité : entrées mal faites dans les registres ou tout à fait omises, procédures irrégulières, procès, cotisations annulées, frais, cotisations spéciales pour payer ces frais, nouvelles cotisations pour remplacer l'ancienne, quelquefois même nouveaux procès *ad infinitum*. Est-il besoin d'indiquer les conséquences, hélas ! si communes, de la malhonnêteté des secrétaires-trésoriers : instituteurs mal payés, poursuites et frais, arrérages de cotisation portés dans les livres comme étant dus, mais actuellement payés ; poursuites intentées de bonne foi par les commissaires ; mais déboutées sur la production des reçus ; puis enfin défalcation et poursuites contre le secrétaire-trésorier et ses cautions, très-souvent inutiles ; puis cotisa-

tion spéciale pour faire face à la défalcation, nouveaux procès, nouveaux frais, etc.

Nous n'avons signalé là qu'une très-petite partie des funestes conséquences, même au point de vue économique et matériel d'un mauvais choix de commissaires d'écoles. Que n'aurions nous pas à dire sur les instituteurs destitués ou congédiés sans raison valable et seulement parce qu'ils *coûtent trop cher*, sur les difficultés, les procès et les dépenses qui en résultent, sur l'obstination à garder des instituteurs incapables et sans diplômes, malgré les injonctions du département, sur les voyages, les consultations d'avocat, en pure perte, pour se soustraire aux exigences de la loi, enfin sur la confiscation de la subvention, conséquence dernière de toutes ces tracasseries !

Résultat général : pour avoir voulu des commissaires économes et des écoles à bon marché on paie très-cher et l'on a la satisfaction de n'avoir que de mauvaises écoles, et quelquefois celle de ne pas en avoir du tout.

Ce n'est point là un tableau de fantaisie : nous pouvons malheureusement citer les faits et les chiffres à l'appui. Nous pourrions démontrer et nous démontrerons quelque jour, que les paroisses qui se sont taxées résolument et libéralement, qui se sont données de bons commissaires d'école, de bons secrétaires-trésoriers, et de bons instituteurs, ont dans une période donnée dépensé moins d'argent, ont été en fin de compte moins taxées que celle où l'on a voulu faire de l'économie aux dépens de l'éducation.

Ce sont des choses qu'il est plus facile de faire entendre aux populations qu'on ne le pense ; et du reste il nous répugne de croire qu'elles ne seraient point sensibles au moins dans une foule d'endroits à des arguments d'un ordre plus élevé ; qu'on ne pourrait leur faire voir les immenses résultats d'une bonne éducation, l'absurdité et l'injustice des minces salaires donnés à leurs instituteurs, le tort fait à l'intelligence et à l'avenir de leurs enfants par une telle conduite, la cruauté d'entasser ces pauvres petits êtres dans des chambres trop étroites, mal ventilées, mal distribuées, mal meublées, enfin la sainte obligation, le devoir de conscience qu'il y a de choisir pour commissaires des hommes décidés à faire leur devoir, à ménager leurs véritables intérêts, leurs enfants et non pas leur bourse.

Nous croyons donc que les hommes intelligents, que les vrais amis de leur pays ont au moment de l'élection des commissaires d'école une mission à remplir ; et que cette mission n'est pas aussi impossible, au moins dans beaucoup d'endroits qu'elle le paraît au premier coup d'œil.

Nous ne voyons pas non plus que cette tâche, tout ingrate qu'elle soit dans le principe, ne laisse aucun espoir d'une juste récompense dans l'avenir ; nous ne voyons point pourquoi l'on ne serait pas admis à invoquer plus tard les efforts et les sacrifices faits pour une cause si honorable et si importante, comme des titres à la confiance et à la bienveillance de ses concitoyens et de son pays.

Rapport du Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada, pour l'année 1862.

BUREAU DE L'ÉDUCATION,

Montreal, ce 26 avril, 1863.

A l'Honorable Secrétaire Provincial, Québec.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état de l'instruction publique dans le Bas-Canada, pour l'année mil huit cent soixante-deux.

Le comité de l'assemblée législative, chargé de diriger les impressions des documents publics, ayant décidé de ne publier les tableaux statistiques au long et les extraits des rapports des inspecteurs que tous les trois ans, et cette publication ayant eu lieu l'année dernière, ce rapport ne contiendra que le résumé des statistiques et quelques autres documents qui font exception à la règle établie par le comité.